



Le jeudi 15 novembre 2018,
la CGT interpelle le délégué du DG en Ile-de-France :
« Géographie revisitée », « restructurations », « emplois »,
« prélèvement à la source », « suspension des congés »,
« conditions de travail », « accueil »...alors ?

Une délégation des sections CGT Finances Publiques (Paris, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint Denis, Val-de-Marne et SDNC) a rencontré, le jeudi 15 novembre, M. Bléhaut, le nouveau délégué du Directeur Général en Ile-de-France, pour aborder les questions suivantes.

1- Frais de déplacements :

Lors de la précédente audience du 10 avril 2018, la CGT avait abordé la question des frais de déplacements des vérificateurs parisiens et de ceux de la DIRCOFI IDF habitant à Paris. La réponse du délégué est que l'**article 4 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006** a vocation à être appliqué, c'est-à-dire la prise en charge, au cas particulier, de 50 % du Pass Navigo. C'est clair. Mais, que feront les deux directions concernées (DRFiP Paris et DIRCOFI IDF) ? A suivre...

2- Prime de restructuration des services :

La CGT a demandé la communication de la **note de service n° 2016/06/10615 du 3 novembre 2016**, qui n'est accessible qu'aux seuls services RH, relative à la prime de restructuration des services qui doit être versée à un agent lorsque son affectation est changée du fait d'une restructuration ou d'une suppression de poste et que cela entraîne une nécessaire formation pour d'adapter à son nouveau poste (5 jours = 500 €, 10 jours = 1 000€ et à partir de 11 jours 1 500€). En effet, cette disposition n'est jamais portée à la connaissance des collègues et de fait la note 2016 n'est pas appliquée. Le délégué ne voit pas ce qui s'oppose à la communication de cette note RH. A suivre...

3 – Les suppressions d'emplois :

Au nombre de 2 130 au plan national, elles seraient de l'ordre de **430 ou 440 en Île-de-France**. Le délégué a indiqué que les directeurs locaux étaient les responsables des localisations des suppressions d'emplois dans leur direction. La direction générale doit trancher sur la suppression ou non d'emplois de vérificateurs. Il ne devrait pas y avoir de fléchage pour les emplois des SPF avec le fichier partagé et son accès par les notaires. « *Avec un retard de 300 jours, ce n'est pas le moment* » a commenté le délégué. Pour la CGT, ce n'est pas le « moment » de supprimer des emplois pour tous les services de la DGFIP !

4- Un espace de coworking à Saint-Germain en Laye :

Les collègues du SDNC (service de la documentation nationale du cadastre) ont été informés récemment de la création d'un espace de coworking à Saint Germain en Laye.

Le délégué a confirmé qu'une demande de recensement d'espaces pour le coworking avait été effectué. Deux directions y ont répondu, la DDFIP de Seine et Marne (mais des travaux seraient nécessaires) et le SDNC. Il s'agit de mettre en œuvre des espaces où des collègues pourraient venir travailler plutôt que d'avoir à se déplacer jusqu'à leur site d'affectation (à Paris par exemple). Un espace de coworking pourrait être utile, par exemple, en cas d'intempérie ou pour des agents itinérants. Pour le délégué de nombreux métiers peuvent se prêter à cette nouvelle « philosophie » du travail.

5- La « géographie revisitée » et les restructurations à venir en lien avec le plan Darmanin :

Le ministre a décliné le 11 juillet CAP 22 pour notre administration. Des annonces sont faites avec un calendrier resserré puisqu'il réunit à nouveau les responsables du ministère le 28 novembre.

Plusieurs projets semblent très avancés avec des restructurations, fermetures ou transferts de services. A ce sujet nous sommes particulièrement inquiets sur le resserrement du réseau et sur le devenir de nombreux sites notamment les plus petits. Les directions de la région Île-de-France ont d'ores et déjà été très impactées par l'ASR (ajustement structurel du réseau).

Nous sommes également inquiets par l'annonce de la géographie revisitée qui consiste à transférer les centres administratifs des grandes métropoles vers des zones péri urbaines ou rurales. Qu'avez-vous à nous dire sur ce sujet ?

Par ailleurs, notre région sera-t-elle concernée par la fusion de directions d'autant que les projets autour de la métropole du Grand Paris produiront leurs effets ? En effet, la réforme territoriale aura un impact sur les services.

Des services des agents des Finances Publiques de la région iront-ils travailler dans les Maisons de Services Au Public (MSAP) ?

Les agents sont inquiets car tout cela intervient au moment où les règles de mutations sont modifiées avec la suppression des RAN et des zonages infra départementaux dans les Hauts de Seine et à Paris et que tous les agents se retrouveront de fait ALD.

Le délégué a répondu que l'administration était en train d'étudier les restructurations à venir et la « géographie revisitée ». Il a indiqué que pratiquement toutes les missions pouvaient se faire à distance avec notamment les

fichiers partagés pour le SPF et les SIE. Toutes les missions ont vocation à être dématérialisées.

Le 24 juillet, le premier ministre a adressé aux préfets de région une circulaire relative à l'organisation territoriale des services publics. Le préfet de région doit répondre à ce double besoin de missions régionales et de la compétence des départements.

Pour le délégué, c'est peut-être dans ce cadre que le Loiret, pour le site de Montargis, a pu se porter candidat. La Direction Générale, elle, ne s'est pas portée candidate. C'est dans ce cadre que des petits sites comme Nemours (77) pourraient abriter plusieurs administrations. Il s'agirait de mini cités administratives.

Il a ajouté que la vision du premier ministre est que le département doit rester le cadre de l'Etat. Dès lors, si DGFIP a mandaté 7 directions (Nord-Pas de Calais, Loiret-Loir et Cher, Haute Vienne- Creuse et Corrèze) pour réorganisation de leurs services, il estime que ce n'est pas pour fusionner les DDFIP/DRFIP. Toutefois, il a ajouté qu'il n'était pas « absurde » de penser à des services ayant des compétences sur plusieurs départements. Même si l'organisation des services de la DGFIP dans les départements pouvaient sembler être une « anomalie organisationnelle » des services de l'Etat, il a précisé que la Direction Générale était attachée à cette « organisation originale ». Il a relevé, à titre d'exemple, qu'il y avait toujours deux DDFIP en Corse en dépit de la mise en place de la collectivité unique.

S'agissant des MASP, le délégué a répondu que les agents de la DGFIP n'avaient pas vocation à y être installés mais qu'en revanche, ils seraient conduits à y exercer des permanences.

6 – Le prélèvement à la source, les congés et l'accueil :

L'afflux des usagers a considérablement augmenté dans les services. On en apprend beaucoup plus par la presse que par notre propre administration. Les formations des agents sont loin d'être terminées voire d'avoir même commencé ! Le délégué n'a apporté aucune réponse sur la formation tardive des collègues.

Le mois de janvier sera très dur pour tout le monde. La réponse de l'administration (audience du DG du 24 octobre) est de **menacer de suspendre les congés** dès le 2 janvier pour les collègues des centres de contact, centres impôts services, centres prélèvements services voire des SIP et des SIE. Les collègues des SPF et des SDE voient, d'ores et déjà, leurs congés menacés d'être suspendus jusqu'à la fin de l'année 2018. Or, ils ne sont responsables ni des suppressions d'emplois, ni des vacances d'emplois ni des dysfonctionnements de FIDJI.

Les congés sont un droit, nous demandons que ce droit soit intégralement respecté, note du DG ou pas note ! Le délégué du DG a répondu qu'à ce stade le retard des SDE-SPFE étant résolu à hauteur de 84 %, il ne voyait pas de problème. Il estime qu'en tout état de cause, la philosophie n'a pas changé, les directeurs peuvent toujours refuser des congés pour nécessité de service.

Sur les conditions d'accueil du public et le PAS, sans en arriver à la situation paroxysmique de Perpignan, la CGT constate que les relations avec les contribuables se tendent de plus en plus, au point même que dans de nombreux endroits, l'administration doit faire appel à des vigiles. Les effectifs sont sous dimensionnés, le dispositif n'est pas prêt, les ministres font des discours, les agents trinquent et voguent la galère.

Le délégué nous a déclaré ne pas partager nos inquiétudes. Il se veut rassurant. « 65 % des Français sont pour le PAS ». Il affirme ne pas croire aux bugs et il estime que les travaux sur le PAS ont été bien faits, sans garantir toutefois que tout se passera bien.

Sur l'accueil, le délégué a précisé qu'il avait donné comme consigne que le public soit bien accueilli. Il s'est déclaré favorable pour renfoncer les conditions de sécurité avec notamment le renfort de vigiles. Il a rappelé les dispositifs de signalement, les consignes livrées aux chefs de service sur la gestion des situations difficiles. Il a précisé être conscient des problèmes de délinquance après notre évocation de la séquestration par le public des agents du centre des finances publiques de Perpignan et des droits d'alerte déposés dans des sites parisiens (18^e, 19^e et 20^e). Il s'est engagé à faire remonter notre demande de protection des agents et du public.

En conclusion, si le délégué du DG en Île-de-France s'est voulu être rassurant, il ne nous a pas rassuré. Loin s'en faut. Il a tenté de minimiser les éléments concrets qui lui ont été présentés comme, par exemple, le fait que lors d'une réunion de chefs de services dans le Loiret, il a été annoncé l'installation de services parisiens à Montargis (45) ou que le site de Nemours (77) allait accueillir des services de l'Inspection Académique. De même, il a repris à son compte le terme de « **géographie revisitée** » utilisé par le directeur général adjoint devant les cadres de Paris le 7 novembre 2018.

Sur les **menaces de suspension de congés**, il a éludé la question en indiquant que le retard dans les services de l'enregistrement était en voie de résorption et que le prélèvement à la source allait bien se passer. Mais il a bien précisé que les congés pouvaient être refusés pour nécessité de service.

Quant à la sécurité en lien avec un accueil qui se dégrade et les mesures à prendre avec le Pas au mois de janvier...il relaie notre demande (sans commentaires).

Qui croire ? Un délégué du DG patelin ou nos camarades de la CGT Finances Publiques du Nord qui nous informent que pour leur département 42 trésoreries, 4 SIP, 9 SIE, 6 SPF seraient supprimés avec le regroupement de tous les SIE dans un SIE unique, un seul SPFE, un seul PCRP, un seul PCE et un seul CDIF dans le département du Nord, avec 400 suppressions d'emplois ? A votre avis ? Qui croire ?